



Bio-Grow

SECTION 1. Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit :

Identificateur unique de formule :

Bio-Grow

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange :

Agricole (engrais)

Utilisations déconseillées :

Utilisations autres que celles recommandées

Version : (2025)

Date de révision : 07/11/2024

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Biobizz Worldwide SL

Adresse:

Lezama-Legizamon polygon
C/Gorbeia n° 11 (48450) Etxebarri, Bizkaia, Espagne
+34 944 657 951

1.4 Téléphone d'urgence :

+34 944 657 951

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun pictogramme requis

Mise en garde :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lisez et suivez attentivement toutes les instructions.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB Le produit ne contient pas de substances identifiées comme PBT et/ou vPvB avec une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

Propriétés perturbatrices endocriniennes pour la santé humaine. Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes pour la santé humaine avec une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

Propriétés perturbatrices endocriniennes pour l'environnement. Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement avec une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

Safety Data Sheet

According to 1907/2006/EC, Article 31

www.biobizz.com

Tel: +34 944 657 951

SECTION 3. Composition/informations sur les ingrédients**3.1. Substances**

Sous-produit condensé de la production de levure ou d'alcool par fermentation de la mélasse.

Liquide sirupeux brun foncé avec une odeur pénétrante de caramel.

3.2 Mélanges

Sans objet.

SECTION 4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Ingestion: Rincez-vous la bouche avec de l'eau.

Consultez immédiatement un médecin et montrez-lui l'étiquette ou le contenant.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Contact visuel : Retirez les lentilles de contact. Ouvrez les paupières et rincez abondamment à l'eau claire et froide.

Demandez de l'aide médicale.

Inhalation: Déplacez la personne affectée à l'air frais, maintenez la température corporelle et mettez-la au repos.

Contact avec la peau : Retirez les vêtements contaminés. Lavez la peau avec beaucoup d'eau et de savon doux. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :

Non disponible.

4.3 Indication de toute attention médicale et de tout traitement spécial qui doivent être fournis immédiatement

Traiter de manière symptomatique

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Agent extincteur :**

Le produit lui-même ne brûle pas, utilisez un extincteur adapté à la zone environnante.

Recommandé : Utilisez du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse ou de la poudre sèche, en tenant compte du reste des substances et produits stockés.

Ne pas utiliser : jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange :

Lorsqu'il est chauffé, le produit produit du carbone, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote et de la fumée.

5.3 Recommandations pour le personnel de lutte contre les incendies :

En cas d'incendie dans les environs, suivez ces instructions :

1-Des températures élevées peuvent entraîner des pressions élevées à l'intérieur de récipients fermés.

2-Eviter l'inhalation des fumées ou vapeurs générées. Utiliser un équipement respiratoire approprié.

3-Ne laissez pas les déversements d'extincteurs s'écouler dans les drains ou les cours d'eau.

SECTION 6. Mesures de rejet accidentel

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Manipulez le produit avec des gants appropriés.
Évitez de respirer les vapeurs. Utilisez un respirateur approprié si nécessaire. Évitez tout contact avec les yeux et la peau.
Maintenir une ventilation adéquate dans les zones de travail après un déversement accidentel.
- 6.2 Précautions environnementales :**
Empêchez les déversements d'atteindre les égouts municipaux et les conduites d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :**
Contenir et absorber les déversements contenant des matériaux inertes, inorganiques et incombustibles tels que du sable ou de la terre et les transférer dans un contenant pour élimination conformément aux réglementations locales.
Nettoyez soigneusement la surface pour éliminer la contamination résiduelle.
- 6.4 Référence à d'autres articles :**
Voir aussi les articles 8 et 13.

SECTION 7. Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité :

Ne manipulez pas le matériau à proximité de nourriture ou d'eau potable. Défense de fumer.
Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Portez des vêtements de protection et des lunettes.
Respectez les règles d'hygiène et de sécurité au travail.
Ne pas exposer à des températures élevées pendant une période prolongée pour éviter le risque de réactions de Maillard.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conservez le produit dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé et sec, à l'abri des sources d'inflammation et de la lumière. Conserver conformément aux réglementations locales/nationales, en respectant les précautions indiquées sur l'étiquette.

Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir section incompatibilité).

Stocker le produit conformément aux dispositions du décret royal 656/2017, du 23 juin, qui approuve le règlement sur le stockage des produits chimiques et ses instructions techniques complémentaires MIE APQ 0 à 10.

7.3 Utilisations finales spécifiques :

Non disponible.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle :

La déclaration des substances n'est pas requise dans cette section.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Valeurs des composants :

Aucune donnée disponible

Concentration estimée sans effet (CESE) :

Valeurs des composants :

Aucune donnée disponible

8.2 Commandes d'exposition

Équipement de protection individuelle:	Utiliser un équipement de protection individuelle approprié conformément au règlement (UE) 2016/425.
Ventilation:	Fournir une ventilation adéquate, en l'adaptant aux conditions d'utilisation. Utilisez un extracteur local si nécessaire.
Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, utilisez un équipement respiratoire approprié.
Protection de la peau :	Évitez tout contact avec la peau. L'utilisation de gants (EN 374) est recommandée.
Protection des yeux:	Des lunettes de sécurité avec écrans latéraux sont généralement recommandées pour se protéger contre les éclaboussures de liquide.

Safety Data Sheet

According to 1907/2006/EC, Article 31

www.biobizz.com

Tel: +34 944 657 951

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Aspect:	Liquide visqueux
Couleur:	Marron
Odeur:	Non disponible
Seuil olfactif :	Non disponible
Valeur du pH :	5.2-5.8
Taux d'évaporation :	Non disponible
Point de fusion:	Non disponible
Point d'ébullition:	Non disponible
Point d'éclair :	> 100 °C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité:	1,269 g/cc
Solubilité dans l'eau :	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible
Matière poisseuse:	Non disponible
Viscosité cinématique :	Non disponible
Propriétés oxydantes :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non disponible
Limite inférieure d'explosion :	Non disponible
Limite supérieure d'explosion :	Non disponible
Indice de réfraction :	Non disponible
Rotation optique :	Non disponible

9.2 Autres données :

Sans objet.

CHAPITRE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Non disponible.
10.2 Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	
Polymérisation dangereuse :	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales de traitement. 10.4 Conditions à éviter : Stable à moins d'être dilué avec plus de 5 % d'eau, auquel cas la croissance de levures, de moisissures et de certaines bactéries inoffensives (par ex. <i>Lactobacillus</i> spp.) Peut se produire à des températures chaudes. Les agents pathogènes ne se développeront pas dans le produit non dilué en raison de la pression osmotique élevée et de la faible activité de l'eau. Conserver à <40 °C.
10.5 Matériaux incompatibles :	Acides et alcalis forts, agents oxydants, ammoniac, sels d'ammonium.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	La décomposition thermique peut produire du carbone, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote et de la fumée.

ARTICLE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Voir aussi les sections 2 et 3.

Il n'y a pas d'information toxicologique disponible sur le produit.

Utilisez toujours le produit avec précaution lorsque vous manipulez des produits chimiques.

Toxicité aiguë:	Sans objet.
Corrosion ou irritation cutanée :	Peut provoquer une irritation cutanée, mais n'est pas classé comme irritant.
Lésions oculaires graves ou irritation oculaire :	Peut provoquer une irritation oculaire, mais n'est pas classé comme irritant.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Aucun des composants n'est considéré comme un sensibilisant potentiel.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Aucun des composants n'est considéré comme potentiellement mutagène.
Cancérogénicité:	Aucun des composants n'est considéré comme cancérigène.
Toxicité pour la reproduction :	Aucun des composants n'est considéré comme toxique pour la reproduction.
Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique :	Il n'y a pas de toxicité spécifique pour aucun organe.
Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée :	Il n'y a pas de toxicité spécifique pour aucun organe.
Toxicité par aspiration :	Il n'y a aucun danger d'aspiration.

11.2 Informations relatives à d'autres dangers :

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes pour la santé humaine avec une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

CHAPITRE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucun risque environnemental important ou effet nocif lié à l'exposition humaine ou animale n'est prévu à la suite du rejet accidentel de cette matière. Ses composants sont utilisés dans l'alimentation humaine et animale et il n'y a pas de DL50.

DCO (mgO₂/g ds) : environ 350

DBO (mgO₂/g par jour) : environ 300

Écotoxicité : En raison de sa DBO élevée, le déversement accidentel de grandes quantités dans les rivières ou les lacs provoquera une croissance temporaire d'algues (« bloom ») et une réduction de l'oxygène dissous avec des effets nocifs possibles sur les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Tous les composants organiques connus se dégradent rapidement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucun des composants n'est bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol :

Ce produit a une grande mobilité dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme PBT et/ou vPvB avec une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement avec une concentration égale ou supérieure à 0,1 % (p/p).

12.7 Autres effets indésirables :

Prévenir la contamination des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface.

ARTICLE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages/contenants :

Ne réutilisez pas de contenants vides.

Conditions d'élimination :

Éliminer les déchets de produits et leurs contenants avec toutes les précautions possibles et conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Il ne présente pas de danger spécifique pour les stations d'épuration des eaux usées, mais il a une demande biologique en oxygène très élevée. Veuillez confirmer les méthodes d'élimination conformément aux réglementations locales.

ARTICLE 14. Informations sur le transport

Transport international de marchandises dangereuses par route (ADR)	
Numéro ONU :	Sans objet
Dénomination officielle de transport de l'ONU :	Non soumis à l'ADR.
Transport Maritime (IMDG)	
Numéro ONU :	Sans objet
Dénomination officielle de transport de l'ONU :	Non restreint.
Polluant marin :	Non
Précautions particulières pour les utilisateurs :	
Code de groupe de ségrégation IMDG :	-
Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :	Sans objet
Transport aérien (OACI/IATA)	
Numéro ONU :	Sans objet
Dénomination officielle de transport de l'ONU :	Non restreint.
Avion de passagers :	AUTORISÉ
Avion cargo :	AUTORISÉ

ARTICLE 15. Informations réglementaires
15.1 Réglementations et législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Législation relative aux aliments pour animaux : conforme aux exigences de la législation de l'UE en matière d'aliments pour animaux, y compris, mais sans s'y limiter, les textes législatifs et amendements suivants (le cas échéant) :

Règlement (CE) n° 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire.

Règlement (CE) n° 183/2005 fixant les exigences en matière d'hygiène des aliments pour animaux.

Directive 2002/32/CE relative aux substances indésirables dans les aliments pour animaux.

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et à ses amendements.

Les composants énumérés dans cette fiche technique sont exemptés ou enregistrés sous REACH.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Non disponible.

Safety Data Sheet

According to 1907/2006/EC, Article 31

www.biobizz.com

Tel: +34 944 657 951

ARTICLE 16. Autres informations

Utilisation restreinte pour l'agriculture.

Principales références bibliographiques et sources de données :

1. RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.
2. RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE de la Commission, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE.
3. Décret royal 770/1999, du 7 mai, portant approbation de la réglementation technico-sanitaire pour la production, la circulation et la vente de détergents et de nettoyeurs
4. Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques adoptées par l'Institut national de la sécurité et de la santé au travail (INSST).

Les informations contenues dans ce document sont fournies sur la base des connaissances disponibles sur le produit au moment de la publication. Toute utilisation du produit autre que celle indiquée à l'article 1 ou sa combinaison avec d'autres produits relève de la responsabilité de l'utilisateur. Les spécifications de cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne représentent pas une garantie de ses caractéristiques.

Ni cette fiche technique ni aucune déclaration qu'elle contient n'accorde ou ne confère de licence, expresse ou implicite, en vertu de brevets délivrés ou en instance qui peuvent être détenus par le fabricant ou un tiers. Les informations contenues dans cette fiche ont été compilées par le fabricant sur la base de ses propres études et du travail d'autres personnes. Le fabricant ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues dans le présent document. Le fabricant n'est pas responsable envers l'acheteur, ses employés ou toute autre personne des dommages directs, spéciaux ou consécutifs découlant de ou en relation avec l'exactitude, l'exhaustivité, la pertinence ou la fourniture de ces informations. Le produit est extrait d'ingrédients sans OGM. Le produit est biologique selon les réglementations internationales.

Adaptation au règlement (UE) 2020/878.